

A photograph of a winter landscape. In the foreground, there are snow-covered branches and a large green ivy-covered tree on the left. In the background, there is a snow-covered field, a line of trees, and a building with a chimney. The sky is overcast.

BULLETIN

MUNICIPAL

2024

D826

CHAUSSÉES

# *Les vœux du Maire*

Chers Saussinois,

A l'aube d'une nouvelle année, nous souhaitons toujours qu'elle soit plus favorable que la précédente et porteuse d'espérances et de progrès.

Car il est vrai que l'année 2023 s'est achevée dans un contexte général national comme international assez sombre : l'insécurité climatique, l'enlèvement de la guerre en Ukraine, la reprise du conflit au Moyen-Orient, la remise en cause des valeurs essentielles de la République...

A travers ces quelques exemples l'on voit bien que nous sommes au cœur d'une période d'instabilité qui nous interroge.

Malgré ce contexte difficile, la Municipalité a pu finaliser plusieurs projets. Il s'agit essentiellement du remplacement des systèmes de chauffage des bâtiments communaux, de la rénovation de l'éclairage public ainsi que de l'implantation d'un City Park, lieu où l'on a plaisir à se rencontrer.

Après ces réalisations en 2023, l'équipe municipale poursuit ses actions en 2024 toujours en limitant l'augmentation des taux communaux d'imposition ainsi qu'en ayant une gestion rigoureuse de notre budget de fonctionnement.

Vous en trouverez les principaux éléments dans les pages suivantes.

Je terminerai en remerciant l'ensemble des élus qui m'accompagnent par leur implication, leur soutien ainsi qu'une bonne collaboration.

Merci aussi à notre secrétaire Géraldine qui ne ménage pas ses efforts au service de vous tous.

Je remercie également tous ceux qui participent à la vie de notre village, les artisans, les commerçants, les agriculteurs qui font vivre notre campagne, source de vie et de ressources, les associations qui participent à son animation.

Enfin je vous remercie à vous tous qui œuvrez pour le bien-être à Saussens.

La municipalité continue d'agir pour améliorer votre quotidien et maintenir à Saussens la qualité de vie que nous apprécions tous.

Je vous souhaite une excellente année 2024, qu'elle soit une année de solidarité et d'humanité et qu'elle puisse voir fleurir bonheur, réussite et santé pour tous.

Maryse MOUYSET

# *Ce qu'il faut retenir de 2023*

En janvier et février 2023, Mme DELORD a réalisé le recensement de la commune qui dénombre désormais 211 habitants.

Suite à l'abandon de la compétence fauchage par la Communauté de communes TERRES DU LAURAGAIS, la commune a dû faire appel à un prestataire pour l'entretien des fossés et bas-côtés des routes. C'est l'auto-entrepreneur Jean-Claude DELPY qui a été retenu. Ce changement n'a pas entraîné de dépense supplémentaire.

Des travaux de rénovation de la Fontaine Notre Dame engagés par l'Association Notre-Dame de Saussens sont en cours de réalisation.

Le lotissement « Cœur de Village », composé de 8 lots, est en cours de construction. A ce jour, 5 permis de construire ont été déposés et acceptés. La reprise de sa voirie par la commune, actuellement propriété du lotisseur, est à l'étude. En tout état de cause, elle ne pourra avoir lieu qu'après l'achèvement des travaux.

Suite à l'incendie de la maison de l'entrée du village, survenu, le 10 novembre 2022, la commune a été dans l'obligation d'engager des travaux de sécurisation pour permettre la réouverture complète de la RD 826 à la circulation. Ces travaux ont été réalisés avec l'accord de l'assureur du propriétaire de la maison et ont été intégralement remboursés à la commune. Cette bâtisse appartenant au domaine privé, la commune ne dispose d'aucune information quant à son devenir.

## *En 2024...*

### *Site Internet de la commune de SAUSSENS :*

Enfin, le site de la commune est opérationnel : <https://www.mairie-saussens.fr>



Nous y publierons les actualités de la commune. Bonne découverte de notre site.

### *Elections européennes :*

Les prochaines élections européennes auront lieu entre le 6 et le 9 juin 2024, en fonction de la réglementation électorale de chaque pays. Les électeurs français seront appelés aux urnes le **dimanche 9 juin 2024** pour élire les représentants français. Les députés européens sont élus au suffrage universel direct à un tour.

La composition du **Parlement est actualisée avant chaque élection** sur la base des données démographiques les plus récentes. Le 13 septembre 2023, les eurodéputés ont approuvé la décision du Conseil européen **d'augmenter le nombre de sièges de 705 à 720** pour la prochaine législature. La nouvelle répartition des sièges est modifiée pour douze pays de l'UE, notamment pour la **France** qui sera représentée par **2 eurodéputés supplémentaires**, soit un total de 81 députés.

## ***Ordures ménagères : ce qui change à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :***

### **Pour toutes les maisons ayant un espace vert, un jardin : Le compostage c'est facile !**

Les déchets alimentaires ne doivent plus être déposés dans les poubelles d'ordures ménagères (loi AGEC – 10 février 2020).

Les poubelles des français contiennent plus de 35% de déchets de cuisine, c'est-à-dire tous les restes de repas, les fruits et légumes abîmés, les épluchures de fruits et légumes et d'autres déchets biodégradables (mouchoirs, essuie-tout, fleurs fanées...). Pensons compostage en tas, alimentation animale, composteur.

Le SIPOM met à disposition gratuitement des composteurs individuels afin que chaque habitant ayant un jardin puisse valoriser ses déchets alimentaires sur place.

Vous pouvez réserver votre composteur en plastique recyclé par l'intermédiaire du site [www.sipom.fr](http://www.sipom.fr), ou par téléphone au SIPOM : 05 62 71 22 83. Un agent du SIPOM viendra l'installer avec vous, sur rendez-vous.

Le compostage est une gestion éco citoyenne de ses déchets de cuisine et de jardin. Il est en effet aberrant de confier ses déchets à la collecte alors qu'il est possible de les valoriser sur place. Cette gestion de proximité permet de diminuer la quantité des ordures ménagères, de valoriser un déchet biodégradable et de récupérer sur place du compost de bonne qualité. Si vous avez des inquiétudes sur les moucheron : il suffit de mettre en surface une couche de matière sèche : feuilles mortes, tonte de gazon sèche... Si vous avez des inquiétudes sur les rongeurs : si vous remuez régulièrement votre compost, ils viendront moins. Vous pouvez éventuellement mettre un grillage qui laisse passer les vers, sous le composteur.



### **Pour les foyers ne disposant pas d'extérieur :**

Le SIPOM a mis à disposition de ces foyers des sacs orange qui sont à retirer à la mairie.

Lorsqu'ils sont pleins, ces sacs doivent être bien fermés et déposés dans le container des ordures ménagères (vert) aux côtés des autres sacs poubelle.

Les habitants concernés s'adresseront directement au SIPOM (05.62.71.22.83) pour leur renouvellement.



### **N'oublions pas les consignes de tri**

TOUS les emballages et TOUS les papiers doivent être déposés dans les bacs jaunes pour être recyclés.

Les containers verts, quant à eux, recueilleront désormais uniquement, hormis les sacs orange, les déchets ne pouvant être recyclés tels que couches, protections féminines, les cotons si les gens n'utilisent pas de lingettes réutilisables, les sacs d'aspirateur, les brosses à dent ou à cheveux, rasoirs jetables...

**RAPPEL : LES EMBALLAGES CARTON DOIVENT ETRE PLIES DE FAÇON A PRENDRE LE MOINS D'ESPACE POSSIBLE ET PERMETTRE A TOUS LES HABITANTS DE DEPOSER LEURS DECHETS PAPIER RECYCLABLES**

**Il est important d'observer ces consignes afin de limiter l'augmentation du coût de la taxe sur les ordures ménagères.**

**Pour rappel :**

JOURS DE COLLECTE : Mardi matin pour les ordures ménagères et mercredi matin pour le tri sélectif.

Pour tous renseignements relatifs aux containers individuels, vous pouvez contacter le SIPOM de REVEL au 05.62.71.22.83.

Il existe sur la commune de nombreux points de collecte qui sont exclusivement réservés au dépôt d'ordures ménagères et de tri sélectif. **Il est strictement interdit d'y déposer des déchets encombrants de type pneus, meubles, etc., sous peine d'amende. Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie.**

***Service de broyage de végétaux à domicile proposé par le SIPOM :***

**Le broyage permet d'obtenir du paillage de bonne qualité :** les végétaux broyés peuvent être utilisés pour pailler haies et massifs ; une épaisseur de 12 à 15cm est nécessaire pour pouvoir limiter efficacement la pousse des herbes concurrentes et conserver l'humidité. Ils peuvent être également utilisés pour protéger la terre du jardin potager des aléas climatiques (gel, sécheresse, forte pluie, vent... etc)

**Comment effectuer un bon paillage ?**

- Désherbez votre terrain
- Choisissez le type de paillage
- Epanchez le matériel choisi en couche épaisse

Le SIPOM propose **un service de broyage à domicile** avec une convention à signer entre le particulier et le SIPOM. A ce jour : les tarifs sont les suivants :

- Forfait de 50€ : le déplacement, l'installation et 1 heure de broyage avec l'opérateur du SIPOM
- Heure supplémentaire : 30 €. Toute heure commencée sera comptabilisée et facturée.

***Déchetterie :***

La **déchetterie** de Caraman (Route de Cambiac – Tél : 05.61.81.43.79) est gratuite pour les particuliers. Elle est ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

***Collecte des Encombrants :***

Pour la collecte d'encombrants, il convient de contacter directement le SIPOM au 05.62.71.22.83 afin qu'un ramassage soit organisé, dans les 2 mois environ suivant la demande.

**Il est à préciser que la collecte concerne uniquement les objets encombrants et ferreux.**

# Travaux réalisés en 2023

## ***City Park :***

Depuis juin 2023, la commune est dotée d'un City Park permettant aux habitants de la commune de se retrouver autour d'activités sportives ou de détente en plein air dans cette zone verte idéalement située proche du cœur du village.

Il comprend :

- Un parking de 600m<sup>2</sup>
- Un boulodrome de 15\*16m
- Un espace multi-jeux
- Un espace « petite enfance »
- Un espace fitness
- Trois tables de pique-nique.

Un coffret électrique a été installé par le SDEHG avec des prises et un point lumineux à commande manuelle.

Un point d'eau a également été créé.

Cette réalisation a été possible grâce au soutien financier de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Départemental 31, de la CAF et de la Région Occitanie. Son coût total HT a été de 161.339,55 € dont 80 % a été subventionné par ces organismes.



## ***Reprise des concessions du cimetière :***

Cette procédure de reprise des concessions réputées en état d'abandon engagée en janvier 2020 est arrivée à terme en janvier 2023. L'entreprise PF ST PIERRE a donc été mandatée pour réaliser ces travaux pour un montant de 5342,80 € TTC non subventionnable. Ces travaux ont permis de libérer de nouveaux espaces dans le cimetière communal.

## ***Rénovation du chauffage des bâtiments communaux :***

Compte tenu de l'augmentation constante des prix de l'électricité et dans un souci de transition écologique, le Conseil a décidé de remplacer les systèmes de chauffage trop énergivores par des pompes à chaleur.

L'entreprise ETCHECLIM a été choisie pour réaliser ces travaux dont le montant HT s'est élevé à la somme de 28.029,66 HT, subventionnés à hauteur de 80 % par le Fonds Vert et le Conseil Départemental.

### ***Eclairage public :***

Toujours dans un souci d'économie d'énergie, le Conseil a :

- Fait installer des horloges pour permettre l'extinction nocturne de l'éclairage public (hormis la RD 826 qui ne peut pas prétendre à ce dispositif pour raisons de sécurité routière) entre 23h00 et 6h00.
- Fait rénover les 13 points lumineux sur la RD 826 en remplacement des lampes par des LED moins énergivores.

Ces travaux, réalisés par le SDEHG, s'élèvent à la somme totale de 9.660 € que le Conseil a choisi de financer sur 12 ans, soit une annuité de 937 €.

L'économie d'énergie réalisée grâce à ces travaux couvre le montant de la dépense annuelle.

### ***Rénovation des peintures des garde-corps :***

Situés en face de la mairie, les barres des garde-corps ont été repeintes pour s'harmoniser avec les barrières et portails rénovés en 2022.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise ABDC de Saussens et ont bénéficié d'une subvention à hauteur de 40 % du Conseil Départemental 31.

### ***Rénovation peintures et menuiseries à l'église :***

L'association Notre Dame, avec l'accord du Conseil municipal, a fait réaliser des travaux pour le remplacement de la porte de la sacristie, la rénovation de l'escalier et de la porte d'accès au clocher, ainsi que la peinture de la porte d'entrée de l'église et du plafond du porche.

Le montant total de ces travaux s'est élevé à la somme de 5.910,77 € TTC. Le Conseil Départemental a accordé une subvention de 40 % du montant HT. L'association Notre Dame a financé les 60 % HT restant.

### ***Sécurisation de la maison incendiée à l'entrée du village :***

Suite à l'incendie du 10/11/2022, la circulation avait dû être interrompue en partie sur la RD 826.

Pour permettre la réouverture totale de la voie le plus rapidement possible, la sécurisation de la bâtisse était indispensable.

La commune a donc décidé de faire l'avance des travaux de consolidation qui se sont élevés à la somme de 48.739,20 €. Ce montant a été intégralement remboursé par l'assurance du propriétaire.

### ***Démoussage toiture salle des fêtes :***

L'entreprise JAROSZ a procédé au démoussage du toit de la salle des fêtes pour un montant TTC de 2.758,80 €, non subventionné.

# *Travaux prévus en 2024*

- La municipalité envisage la création d'un chemin piétonnier partant du petit terrain communal route de Francarville et menant au City Park.

L'arrivée de nouveaux habitants sur la commune, notamment au niveau du lotissement « Cœur de Village », engendrera une augmentation de la fréquentation du City Park.

Dans un souci de sécurité et afin d'éviter que les piétons, et plus particulièrement les enfants, n'empruntent la route de Bourg St Bernard, la création de ce sentier pédestre nous paraît être la solution la mieux adaptée.

Ces travaux sont en cours de chiffrage et une demande de subvention sera déposée.

- Route de Francarville (au centre du village) et chemin de la Rispe : Nous attendons la fin des travaux du lotissement, pour entamer la réfection de ces deux voies quelque peu dégradées une fois le point fait avec le lotisseur.
- Toujours dans le cadre des travaux d'entretien des voies communales :
  - o Il est envisagé la réfection des zones les plus abîmées des chemins du Désert, d'En Goumar et de St Philippe.
  - o Une étude est également en cours pour la partie urbanisée du chemin de la Sablière.
  - o Il sera procédé à la réfection de la portion de la route de Francarville allant de la limite Bourg St Bernard jusqu'au chemin de St Philippe.
- L'économie d'énergie étant toujours une priorité, la municipalité prévoit le remplacement des derniers lampadaires munis de lampes au sodium par des éclairages LED route de Francarville et Côte Notre Dame.
- Nettoyage du mur du cimetière
- Achat d'un piano de cuisine pour la salle des fêtes et d'un lave-vaisselle dont le montant HT doit être subventionné à hauteur de 40 % par le CD31. Là également, les chiffrages sont en cours.

# *Communauté de Communes Terres du Lauragais*

## ***Communauté de Communes Terres du Lauragais :***

- Site de Caraman – 7, av. du 8 Mai 1945 – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.42.80 - Ouvert les mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h
- Site de Villefranche de Lauragais : 73, avenue de la Fontasse – 31290 Villefranche de Lauragais Tél. : 05.31.50.45.50 [accueil@terres-du-lauragais.fr](mailto:accueil@terres-du-lauragais.fr)

## ***Service d'Assainissement Non Collectif :***

Il convient pour toute intervention sur les ANC (demande de contrôle ou autre) de s'adresser à RESEAU31, soit sur le site de Toulouse (Tél. : 05.61.17.30.30), soit sur le site de Maureville (Tél. : 05.62.18.62.62).

Les informations pour les démarches concernant l'assainissement non collectif pourront être consultées sur le site [www.reseau31.fr](http://www.reseau31.fr). Des informations complémentaires peuvent être consultées sur le site <http://www.terres-du-lauragais.fr>.

## ***Permanences accès au droit :***

**Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) a pour principale mission d'offrir *gratuitement* un accès au droit à l'ensemble des citoyens.**

Pour toute question juridique (divorce, garde d'enfants, succession, licenciement, litige, etc.), des permanences sont organisées sur notre territoire par la communauté de communes Terres du Lauragais et le CDAD.

Elles sont ouvertes à tous, *sur rendez-vous*, selon le calendrier suivant :

- au pôle de proximité de Caraman de la Communauté de Communes Terres du Lauragais :  
7 avenue du 8 mai 1945 - 31460 Caraman :  
**Les Jeudi 4 avril, 4 juillet et 7 novembre 2024**  
Inscriptions au : **05 62 18 42 80**

Pour un rendez-vous sur les pôles de Villefranche et Nailloux, consulter le site Internet de Terres du Lauragais.

**Aucune condition n'est nécessaire pour avoir recours à ce service qui est accessible aux habitants de tous les territoires.**

## ***Permanence coordinatrice petite enfance secteur Nord :***

### Informations familles :

Mme Annick BARETS [annick.barets@terres-du-lauragais.fr](mailto:annick.barets@terres-du-lauragais.fr)  
Sur rendez-vous uniquement : 06.48.91.15.72

Pour toute information relative aux inscriptions en crèche, tous les éléments peuvent être téléchargés sur le site : <http://www.terres-du-lauragais.fr/fr/petite-enfance/preinscription-petite-enfance.html>.

## Maison départementale de proximité :

### Que puis-je trouver dans ma Maison départementale de proximité ?



**Les services du Conseil départemental près de chez moi**

**Une aide aux démarches départementales en ligne :**

- Subventions
- Restauration scolaire
- MDPH...

**Des permanences dédiées sur votre territoire :**

- Des conseils aux associations
- Des rendez-vous avec les acteurs jeunesse...



**Des informations et un accompagnement pour mes démarches du quotidien**

- Aide informatique
- Aide à la rédaction : CV, lettres de motivation, lettres de résiliation, courriers, etc.
- Accompagnement pour remplir vos formulaires et services en ligne
- Relais sur les thématiques telles que le logement, l'emploi, la famille, la santé, la retraite...
- Mise en relation / Information / Orientation

Un poste informatique est disponible en libre-service ainsi qu'un accès internet

### Maison départementale de proximité de Caraman

**CONTACT**  
23 Cours Alsace Lorraine  
31460 CARAMAN  
tél. 05 62 71 63 57  
mail : [proximite.caraman@cd31.fr](mailto:proximite.caraman@cd31.fr)

**HORAIRES**  
Les mardi, mercredi et jeudi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
SANS RENDEZ-VOUS

**ACCÈS**  
**Réseau Lio**  
Ligne 356  
Revel-Caraman-Toulouse

Plus d'informations sur [cd31.net/proximite](http://cd31.net/proximite)



### CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Haute-Garonne  
**Maison départementale de proximité**

**NOUVEAU à Caraman**

Des services et un accompagnement pour toutes et tous.



De plus amples informations sont disponibles sur le site de la Communauté de communes Terres du Lauragais : <http://www.terres-du-lauragais.fr>

# *Ecole et Centre de Loisirs*

## ***Ecoles :***

Les enfants de la Commune de Saussens sont scolarisés dans le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) regroupant les Communes de Bourg Saint Bernard, Saussens et Vallesvilles.

De la maternelle au CE2, les enfants sont scolarisés à Bourg St Bernard et du CM1 au CM2 à Vallesvilles. Actuellement, une vingtaine d'enfants de la commune fréquentent ces deux écoles.

Les collégiens, quant à eux, dépendent du collège de St Pierre de Lages.

Les enfants scolarisés à Vallesvilles bénéficient d'une activité « piscine » financée par les communes du RPI.

## ***Centre de Loisirs et rythmes scolaires :***

Le Centre Loisirs Education et Citoyenneté (LEC) propose de nombreuses activités périscolaires à Bourg St Bernard et Vallesvilles. Il est aussi proposé des activités variées pour les mercredis après-midi et les vacances scolaires. Une grande majorité des enfants y participe et ce service remporte un franc succès.

Afin de diminuer la charge financière des familles, il a toutefois été décidé de renoncer aux interventions des animateurs extérieurs.

Pour les collégiens, la Communauté de communes a mis en place des activités lors de la pause déjeuner animées par le LEC tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis, à l'intérieur du collège.

L'ALAC est un lieu éducatif ludique, encadré par deux animateurs formés et diplômés. Les jeunes ont accès à différents types d'activités (sport, jeux de société, arts...) mais aussi à un espace de détente, d'écoute et de paroles. Ils ont la possibilité de créer leur propre projet qui pourra se réaliser à l'extérieur du collège. (Mercredi après-midi, samedi ou vacances...). Par exemple : sorties, séjours, organisation de manifestations...

Pour participer à l'ALAC ?

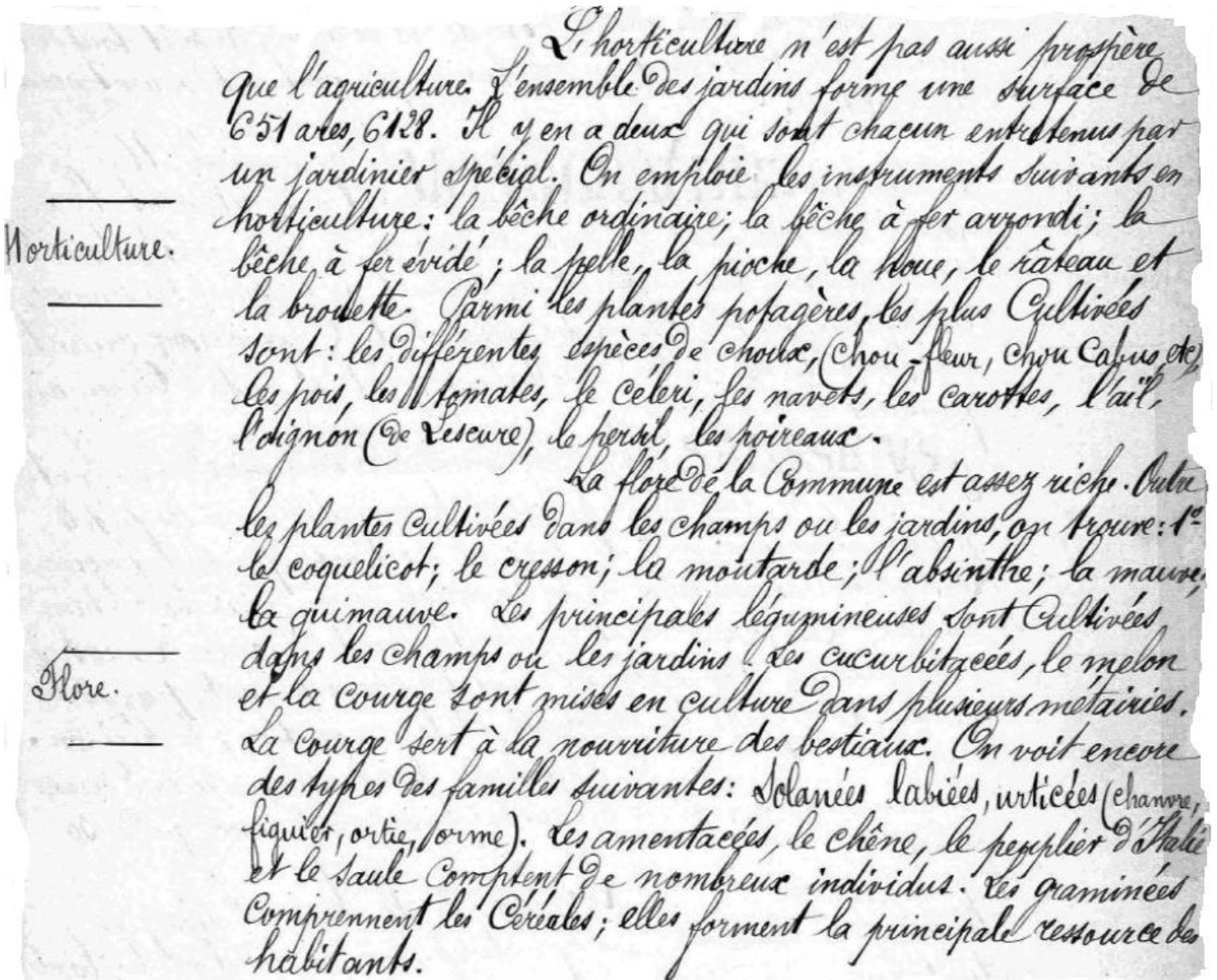
- Remplir un dossier d'inscription (à retirer sur le site de Terres du Lauragais ou auprès des animateurs et à remettre aux animateurs ou au siège de Terres du Lauragais, 73 Avenue de la Fontasse) ;
- Payer une adhésion qui est valable à l'année. Celle-ci vous donne aussi accès aux Maisons des Jeunes du territoire (Nailloux et Calmont). Cette inscription ne contraint pas l'enfant à venir tous les jours, il peut venir uniquement lorsqu'il le souhaite suivant les différentes activités proposées.

## Un peu d'histoire...

En 1885, M. CAMBOULIVES a écrit une monographie de la Commune de Saussens.

Cet ouvrage est consultable dans son intégralité sur le site des archives départementales de Haute-Garonne (<https://archives.haute-garonne.fr>)

Voici ci-après un état de l'horticulture et de la flore de la commune à cette époque :



Extrait de : Saussens, monographie communale par Camboulives, M., 1885. : 31 p. : ill. noir et blanc ; 30 cm. (1885/)

# *Infos Municipales*

## ***Secrétariat de Mairie :***

Le secrétariat de la Mairie est assuré par Mme Géraldine DELORD.

Les permanences du secrétariat sont :

- Mardi de 13h30 à 18h30
- Vendredi de 13h30 à 18h30

**Tél : 05.61.83.83.47 - Mail : [mairie.saussens@orange.fr](mailto:mairie.saussens@orange.fr)**

**Nous vous rappelons que vous pouvez contacter le secrétariat par e-mail pour vos demandes.**

Le secrétariat de la Mairie peut vous assister dans vos démarches administratives.

## ***Service des Impôts des Particuliers :***

Suite à la fermeture de la trésorerie de Caraman, le SIP de Ranguel tient une permanence sans rendez-vous les lundi matin à la mairie de Caraman.

## ***Demandes d'urbanisme***

**Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont toujours à déposer ou à adresser à la mairie.**

**C'est le cabinet URBADOC qui est en charge de leur instruction.**

Il est à rappeler que toute demande d'autorisation d'urbanisme reste soumise au contrôle des services de la Préfecture pour vérification de sa légalité.

Les documents du PLU sont consultables sur le site <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/> et sur le site Internet de la commune <https://www.mairie-saussens.fr/>

## ***Cartes d'identité et passeports :***

Depuis le 6 mars 2017, toute demande de CNI doit être faite auprès de la mairie de Lanta, sur rendez-vous au 05.62.18.82.00, (ou de toute autre commune bénéficiant du dispositif de téléprocédure, quel que soit le lieu de domiciliation du demandeur).

Une pré-demande en ligne de la carte d'identité ou du passeport est possible sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr>

## ***Déploiement de la Fibre :***

La commune a fait l'objet d'un déploiement de la fibre optique.

Pour vous assurer de votre éligibilité, il convient que vous contactiez votre opérateur internet.

## ***Salle des fêtes :***

Pour la location de la salle des fêtes, veuillez contacter la mairie qui vous fournira les renseignements nécessaires ainsi que les coordonnées des responsables de la salle.

Le calendrier des disponibilités de la salle est consultable sur le site Internet de la commune.

## ***Désherbage :***

Le désherbage sur la commune est effectué par les services municipaux.

Il est à noter que, depuis l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, les produits de substitution sont moins efficaces.

Plusieurs passages sont donc nécessaires. Malgré cela, les résultats ne sont pas parfaits. Toutefois, accepter la présence de quelques herbes participe à la préservation de la nature.

### ***Rappel sur le rejet des effluents épurés au fossé :***

Suite à quelques remarques relatives à la détérioration des tuyaux par le passage de l'épareuse, il convient de rappeler les précautions à prendre pour les protéger selon les prescriptions techniques du service des assainissements non collectifs ci-dessous :

- ...*Construction d'un ouvrage de rejet en maçonnerie ou en béton, (conformément aux schémas disponibles en mairie). Cet ouvrage devra respecter le profil du talus des fossés existants et ne pas entraver le libre écoulement des eaux pluviales ;*
- *L'entretien du fossé (curage, débroussaillage) aux abords immédiats de l'ouvrage, sera assuré régulièrement par le bénéficiaire ;*
- *Le bénéficiaire sera tenu, à réquisition du gestionnaire de la voirie, de remplacer à ses frais les ouvrages implantés qui s'avèreraient endommagés et entraveraient le libre écoulement des eaux.*

### ***La Recyclante à Caraman***

Créée en décembre 2017 par un groupe d'amis de Lanta, l'Association Recyclante a ouvert les portes de son local actuel à Caraman en novembre 2018.

L'objectif de l'association a été, dès le départ, de mettre en place et d'assurer la gestion d'une structure de type ressourcerie : valorisation et gestion innovante des déchets par la collecte, le tri, la remise en état d'objets, le détournement d'usage et la transformation artisanale ou artistique.

La Recyclante est la première structure de type ressourcerie créée au cœur du Lauragais en alliant un volet participatif et coopératif accessible à tous autour du recyclage des déchets de la vie courante.



### ***Bruits de voisinage :***

Sur la commune et le département de la Haute-Garonne en général, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (etc...) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

(Arrêté du 23/07/1996 pris par la Préfecture de Haute-Garonne)

# ***Les Commerces et Entreprises de notre Village***

AB/DC Décoration Carrelage petite maçonnerie  
EQUILIBRIUM CAMP naturopathe  
FRANCE AGRI SERVICES, matériel agricole  
L'ATELIER DE L'EVENEMENT  
LCB, LAURENT CREATION BOIS  
LES JARDINS DE L'AVENIR  
OREALYS, Agence de Communication,  
PETRY CONSULTING, formation pour adultes  
ROSE LEMON, création d'accessoires  
RV AUTO, Mécanique générale  
VETERINAIRE M. LE FOURNIER FREDERIC  
VPORTIER, Graphic Designer

## ***Assistantes maternelles agréées :***

Mme Cécile FONTES  
Mme Florence ISART

## ***Etat Civil 2023***

### ***Bienvenue à :***

Charlie VERGNIAUD, né le 03/07/2023  
Adèle CALESTROUPAT, née le 29/12/2023

### ***Tous nos vœux de bonheur à :***

M. Cédric METCHE et Mme Céline BERGOGNE

# *Infos pratiques*

## ***Horaires Bus :***

Ligne 381 LE FAGET / TOULOUSE

Direction Toulouse : arrêt Mairie : du lundi au vendredi : 06h34, 07h04, 8h14, 16h59 et 13h54 le mercredi

Direction Le Faget : 13h21 le mercredi et les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h26, 17h21, 18h21 19h01

## ***Les crèches à disposition :***

« Les P'tits Cœurs » : Lourman – 31460 MAUREVILLE – Tél : 05.62.16.05.23

« La Ferme des P'tits Bouts » – Lieu-dit « Boulet » -31570 LANTA – Tél : 05.61.46.05.18

« Le Bonheur dans le Pré » – Lieu-dit « Boulet » -31570 LANTA – Tél : 05.62.18.52.05

« Le Jardin au Malices » - 14bis rue Jean Jaurès – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.91.10

« Le Manège Enchanté » - Place Fontanilles – 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE –

Tél : 05.61.83.50.95

## ***Le Relais d'Assistantes Maternelles :***

RAM de Maureville : Lieu-dit « Lourman » – 31460 MAUREVILLE – Tél : 05.61.83.33.81

RAM de Ste Foy d'Aigrefeuille : Maison de la Culture et des Loisirs – 5, av. Joseph Huc – 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE – Tél : 05.82.95.55.88

## ***La MARPA d'Auriac sur Vendinelle :***

Maison de retraite

MARPA – Route du Vaux – 31460 AURIAC S/ VENDINELLE

Tél : 05.61.20.34.77 - marpa.auriac@orange.fr

## ***Association « MIEUX VIVRE CHEZ SOI » :***

Le Village – 31460 VENDINE

Tél : 05.62.18.94.77

# Evénements 2023

Voici les temps forts qui ont rythmé la vie collective de notre commune en 2023. Ces événements sont des temps d'échange et de partage entre les habitants.

## *Fête de Bourg Saint Bernard*

Des habitants de Saussens ont participé à la fête du Pré de la Fadaise à Bourg St Bernard en réalisant un char pour la parade. La municipalité les remercie pour avoir représenté la commune à cette occasion.



## *Fête des écoles :*

La fête des écoles maternelle et primaire du RPI Bourg Saint Bernard – Vallesvilles – Saussens a été accueillie cette année par notre commune. Elle s'est tenue le vendredi 23 juin à l'espace du Cyprès dont les équipements étaient installés depuis peu.

Comme tous les ans, les familles se sont déplacées en nombre pour ce moment de convivialité. Les enfants ont interprété plusieurs chansons apprises avec leurs enseignantes. Ils ont ensuite profité des nouvelles installations pendant le pique-nique et la soirée. Nous remercions l'équipe enseignante, les délégués des parents d'élèves ainsi que les élus des autres communes du RPI pour leur participation à l'organisation et au bon déroulement de cet événement.



## ***Fête Locale :***



L'édition 2023 de la fête locale a été une vraie réussite grâce à la mobilisation de toutes les forces vives du village, en particulier le comité des fêtes qui a investi la zone du Cyprès et aménagé le site révélant une nouvelle facette du potentiel de cet espace collectif communal. Nous les remercions pour leur dynamisme.

Le dimanche matin, après la cérémonie religieuse, le conseil municipal a déposé une gerbe au Monument aux Morts en mémoire des soldats de Saussens tombés sous les drapeaux. Puis, les administrés étaient conviés au traditionnel apéritif offert par la mairie.



## ***Journée de citoyenneté :***

Le samedi 2 décembre, nous avons proposé aux Saussinois motivés de venir prêter main forte à l'équipe municipale pour participer aux travaux d'aménagement de l'espace du Cyprès.

Au programme :

- Plantations d'arbres pour davantage d'espaces ombragés
- Création d'un escalier dans le talus pour accéder au city stade
- Désherbage, bâchage des talus et plantation d'espèces arbustives autour du City Park
- Débroussaillage des abords



Un grand merci aux bénévoles qui ont donné de leur temps et apporté leurs savoir-faire et leur bonne humeur en cette fraîche journée d'automne. Les chantiers ont pu être finalisés dans la journée tout en laissant le temps pour un repas convivial.

*Impression réalisée par la mairie*

## *Noël 2023*

Rendez-vous annuel à destination des petits et des grands de la commune, le Fête de Noël de Saussens s'est tenue le samedi 16 décembre à la salle des fêtes.

### *L'animation et le passage du Père Noël ont fait la joie des enfants.*

Dès 18 heures un clown magicien donnait un spectacle à destination des petits jusqu'à l'arrivée du père Noël qui, cette année, a porté un livre pour les enfants élèves de primaire de la commune.



Les Saussinois présents ont ensuite partagé le repas offert par la municipalité suivi d'une soirée dansante.



# ***Vœux des Associations***

## ***Les Kangourous 31 - Ecole de danse depuis 2003***

L'association des Kangourous 31 est heureuse de vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024.

Cette association Saussinoise vient de fêter ses 20 ans en juin 2023 sous la présidence de M. Gabriel FONTES. En septembre dernier, nous avons repris sa succession afin de faire perdurer dans cette commune de Saussens, la passion de la pratique des danses Rock, Salsa et Bachata, tout en gardant le même état d'esprit de partage de convivialité et d'attachement à notre ruralité

Nous espérons que notre travail vous donne satisfaction

Toute l'équipe des kangourous 31 se joint à moi pour vous remercier à nouveau de votre accueil et votre générosité et vous souhaite une merveilleuse année 2024

Le Président, J. Pierre BOUISSOU

## ***Comité des Fêtes***

Chers Saussinoises et Saussinois,

Toute l'équipe du Comité des fêtes se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2024. Qu'elle vous apporte la santé et plein de moments de partage en famille et entre amis.

Le comité des fêtes de Saussens organise chaque année la fête du village, elle a battu son plein cette année avec un nouveau concept.

Le samedi soir, nous avons profité de la nouvelle infrastructure de la commune : le city stade pour délocaliser la fête et ainsi proposer une animation en plein air. Au programme : concert à l'apéritif, cochon grillé, soirée dansante et le tout sous une lumière champêtre dans une ambiance conviviale pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

D'autres animations étaient également proposées tout au long du week-end, les traditionnels concours de pétanque et de belote, la retransmission du match d'ouverture de la coupe du monde de Rugby et une après midi récréative pour les enfants avec jeux gonflables, barbe à papa...

Je remercie tous les bénévoles qui ont participé au bon déroulement de la fête.

Fort du succès de 2023 nous réitérons l'année prochaine le Week-end du 7, 8 septembre sous le même format... Alors à vos agendas....

L'équipe du comité est motivée, dynamique, pleine d'entrain et de projets mais cela ne suffit pas, nous avons besoin de bras, c'est pourquoi nous faisons appel à vous !!! Vous pouvez rejoindre l'équipe avec le temps que vous avez de disponible et vous aussi vous pourrez contribuer à la vie de notre village.

Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [comite-saussens@outlook.fr](mailto:comite-saussens@outlook.fr)

Le Président, Jérôme PICARD

## ***Association Terre & Talus - Auto-Cross Sprint Car***

Bonjour à toutes et à tous,

Le Président ainsi que l'équipe logistique, pilotes et mécanos, vous présentent leurs meilleurs vœux.

Pour la 28<sup>ème</sup> année de présence, le team représentera notre village de Saussens sur les circuits d'auto-cross en parcourant les régions de France.

Que cette année 2024 vous apporte réussite et bonheur.

Le Président, Gabriel FONTES

## ***Association Gym Fit***

L'association Gym Fit' Saussens adresse à tous ses licenciés et tous les habitants de Saussens ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024.

Cette saison 2023/2024 est forte de 43 licenciés qui assistent aux 1, 2 ou 3 cours proposés par l'association, à savoir :

- Cours de gym tonic : le mardi de 18h30 à 19h30 et jeudi de 20h à 21h
- Cours de Pilates : le mardi de 19h30 à 20h30.

Nous sommes ravis de constater cette hausse du nombre des licenciés qui est historique depuis la création de notre association. L'on doit principalement cette augmentation à la qualité et le sérieux des cours proposés par notre coach diplômée Sylvie Baules.

L'on doit également ce constat si positif à la municipalité de Saussens qui chaque année met à notre disposition la salle des fêtes qui bénéficie désormais d'un nouveau mode de chauffage pour notre plus grand confort... Et nous l'en remercions vivement.

Il n'est jamais trop tard pour nous rejoindre... alors n'hésitez pas.  
A très bientôt peut être

Le bureau de l'association Gym Fit' Saussens, Maryse, Céline, Pascal et Jean.

## ***Association Notre Dame***

L'ensemble du bureau de l'Association « Notre Dame de Saussens » vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024, qu'elle vous apporte bonne santé et vie agréable dans notre commune.

Durant l'année 2024, nous allons continuer les restaurations en particulier la finition de la FONTAINE DE NOTRE DAME, située dans le vallon d'Isoule. Cette restauration est en partie financée par le fonds d'aide au petit patrimoine provenant du département et en partie sur les fonds propres de l'Association, constitués à partir des dons reçus. Cette restauration fait aussi l'objet depuis les journées du patrimoine du mois de septembre, d'un « naming » fixé à 35 € minimum de participation pour figurer sur le tableau des remerciements.

Le site marial a accueilli en 2023, outre la procession du 10 Septembre, bon nombre de groupes venus visiter le site, des groupes venus de LAVAUR, TOULOUSE, etc. Vous pouvez consulter toutes nos activités sur le site internet : [www.notredamedesaussens.fr](http://www.notredamedesaussens.fr)

Les projets pour 2024 voire 2025 sont déjà en place et font l'objet d'études avec notre architecte.

Vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion sur le site internet (en page d'accueil) et notez que les dons bénéficient de l'exonération fiscale sur les Associations.

Nous aurons aussi notre Assemblée Générale annuelle le vendredi 2 Février 2024 à 18 heures.

Très BONNE ANNÉE 2024 à vous tous et toutes.

La Présidente.  
Lydie RIEUSSEC

*Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs  
vœux pour cette nouvelle année 2024*

